

## Relevé de conclusions

### Commission coquille Saint Jacques 4 septembre 2020

La commission coquille Saint-Jacques de Normandie s'est réunie le vendredi 4 septembre 2020 pour statuer sur les modalités de pêche à la coquille Saint-Jacques pour la prochaine saison.

#### CONSTAT :

- La maîtrise des apports en début de saison conditionne en règle générale les cours (comparatif campagne 2019/2020 et campagne 2018/2019),
- Incertitude au niveau de la demande lié à la situation sanitaire

#### OBJECTIF :

- Maintenir un cours du marché intéressant depuis le début de campagne en mettant en œuvre un démarrage progressif

### 1) MODALITES D'OUVERTURE DES DIFFERENTES ZONES

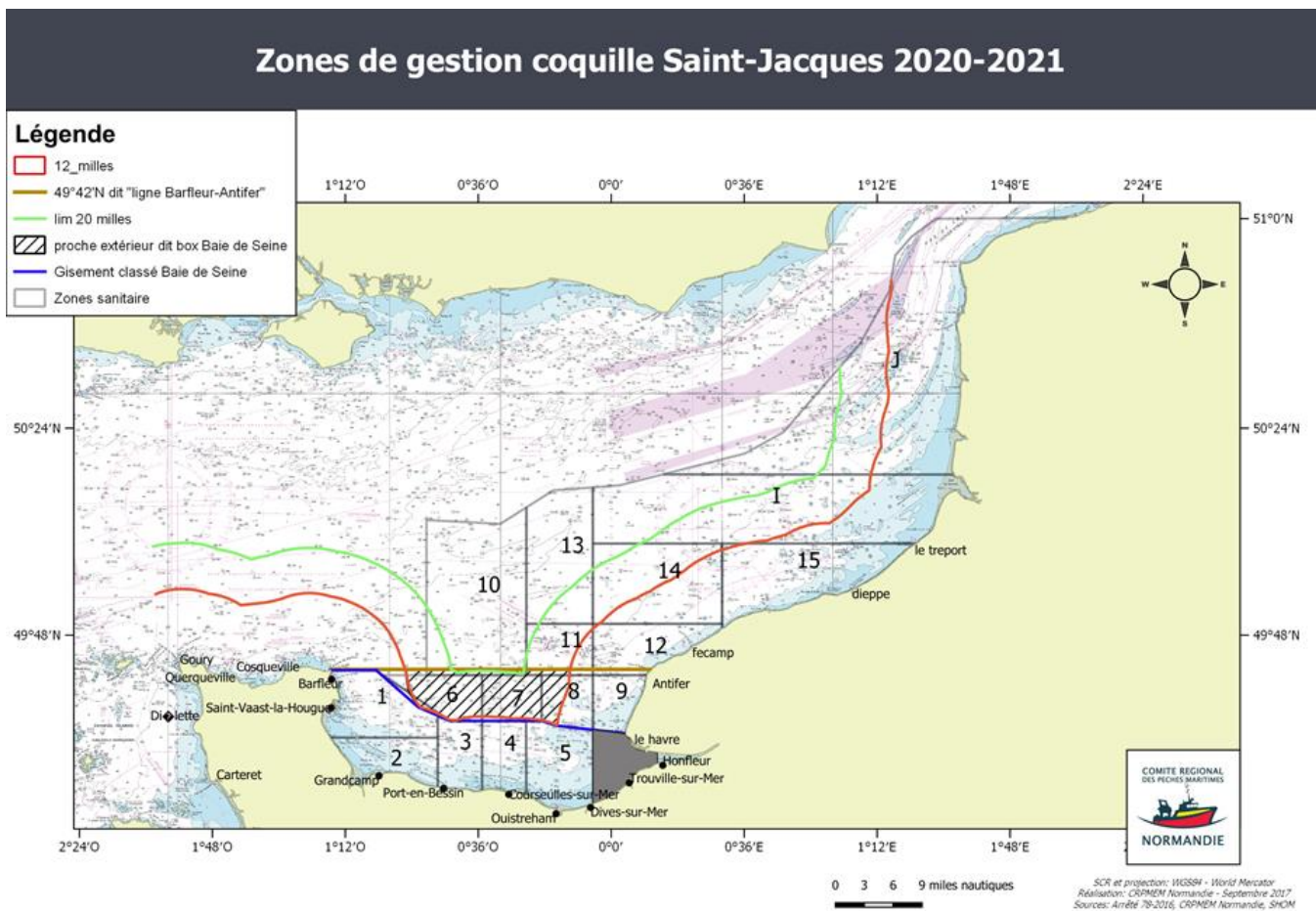
#### 1) Les dates et secteurs d'ouverture – Manche Est

Les négociations avec les britanniques, en cours depuis plusieurs semaines sont complètement stoppées. Dans l'hypothèse où elles aboutiraient à un accord, les navires français seront soumis à ces accords. Cette incertitude a amené la commission à formuler 2 scénarios en fonction de l'issue des accords avec les britanniques :

	Scénario 1 : accords FR/UK	Scénario 2 : Pas d'accords
<b>Secteurs d'ouverture</b>	1°) Ouverture au-delà des 20 milles le <b>5 octobre 2020</b> 2°) Ouverture entre 12 et 20 milles le <b>19 octobre</b> (hors box hachuré) 3°) Ouverture du proche extérieur le <b>2 novembre 2020</b> 4°) Ouverture de la bande côtière Seine Maritime le <b>09 novembre 2020</b> 5°) Ouverture Baie de Seine	1°) Ouverture de l'ensemble du secteur en dehors des 12 milles dès le <b>1<sup>er</sup> octobre 2020</b> 2°) Ouverture Bande côtière le <b>9 novembre 2020</b>
<b>Nombre de débarques / quotas</b>		
	Scénario 1	Scénario 2
Semaine 1 (du jeudi 1 <sup>er</sup> octobre au dimanche 4 octobre)	Pas d'ouverture	Pêche le jeudi uniquement
Semaine 2 (du lundi 5 au 11 octobre 2020)	3 quotas / débarques	

Semaine 3 (du 12 au 18 octobre 2020)	3 quotas / débarques
Semaine 4 et 5	A définir

### Carte scénario 1



## 2) Les dates et secteurs d'ouverture – Ouest Cotentin

**Définition 14 + 50** « 1<sup>ère</sup> installation : projet d'installation : 1<sup>ère</sup> installation : projet d'installation conduit

## 3) Les dates et secteurs d'ouverture – Nord Cotentin

**Définition 76** : 1<sup>ère</sup> installation : pêcheur possédant le brevet de commandement validé pour la catégorie de navigation envisagée. Le pêcheur n'a jamais été propriétaire majoritaire d'un autre navire de pêche avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile précédant la demande.

## 4) Mesure de gestion en Bande côtière

Obligation d'emport de l'AIS classe A pour tous les navires détenteur de la licence coquille Saint Jacques bande côtière.

## 2) CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

La création d'un groupe de travail pour définir le nombre de débarque et les horaires est acté.

Il sera composé de ;

- 3 représentants du CRPM de Normandie (Ouest/centre/Est)
- 1 représentant CRPMEM HDF
- OP de la façade

- 1 UMF
- Principaux mareyeurs de la façade
- NFM
- Criées de la façade

### **3) COMMISSION INTERREGIONALE**

Le CRPM a demandé la suppression de la commission interrégionale qui avait pour objectif de statuer sur les propositions des différents comités. Cette proposition n'a pas été actée en commission nationale, elle perdure donc. Cependant, la présence du Président de la commission nationale, du CRPM Haut de France et de la CME au sein de cette commission régionale de Normandie s'apparente au format de la commission interrégionale permettant d'acter les conclusions formulées au cours de cette séance. Le CRPM de Normandie transmettra ces propositions à la DIRM pour éviter une nouvelle réunion.